

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 33/2025

Mis en ligne le 5 MAI 2025

Session du 28 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 28 AVRIL
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence
de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 22 avril 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : DEBIT ; MARTIN ; BOY-COURROUX ; SEVE ; BASTIE

Procurations :

Mme. DEBIT	a donné procuration à	Mme. KHALIZOFF
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme. RAOUX-JACQUEME
Mme. BOY-COURROUX	a donné procuration à	M. JAUBERT

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AGRICOLES A LA SAFER : E 528 ET E 1128

Monsieur JAUBERT, Adjoint à la Vie Economique, au Tourisme et à l'Environnement,
informe l'assemblée que la commune souhaite acheter deux parcelles privées, au lieu-dit
PONT DE BOIS, afin de renforcer dans ce secteur la protection du foncier agricole.

Il s'agit d'une préemption en révision de prix. La commune s'engage à acquérir ces parcelles
pour les remettre à bail à la famille LAROVERE.

Ces parcelles sont les suivantes :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface	NR	Agri Bio
PONT DE BOIS	E 0528	14 a 70 ca	Terres à l'arrosage	Non
PONT DE BOIS	E 1128	16 a 80 ca	Terres à l'arrosage	Non

La superficie totale des parcelles est de 31 a 50 ca soit 3150 m².

Le prix de rétrocession se décompose de la façon suivante :

4200 € TTC prix de vente du foncier au profit de la SAFER

Environ 740 € de frais de notaire à prévoir en sus du prix de vente

Le notaire désigné par la commune sera Maître Muriel LEVIT

Soit une opération financière totale d'environ : 4940 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir lesdites parcelles pour un montant de 4200€, plus les frais de notaire d'environ 740€
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la vente

Le Maire
Jean-Marc BRABANT




La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

